

Depuis 2005, GRAVIR est membre fondateur du GIFFOCH (Groupe International Francophone pour les Formations aux Classifications du Handicap)

Le GIFFOCH est un réseau composé

1. **D'organismes publics ou privés d'enseignement supérieurs (universités, hautes écoles, instituts de formation) :**
  - Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique – EHESP (Rennes),
  - Association IFPEK (Institut de Formation en pédicurie-podologie, ergothérapie et masso-kinésithérapie) – (Rennes)
  - Haute Ecole Libre de Bruxelles Ilya Prigogine HELB (Bruxelles) Haute Ecole Louvain en Hainaut – HELHa (Charleroi-Tournai-Mons)
  - Haute Ecole de Travail Social de Fribourg – HETS-FR (Fribourg)
  - Unité HADéPaS, Université Catholique de Lille – (Lille)
2. Du Centre Collaborateur OMS Inserm-EHESP pour la CIF en langue française (Paris)
3. D'organisations pour lesquelles la problématique du handicap et du changement social est présente dans leur objet social :
  - HANDICAP INTERNATIONAL (Lyon),
  - RIPPH (Québec)
  - GRAVIR asbl (Bruxelles)
  - S.S.E.O. TECHNICAL ASSISTANCE s.r.l. (Bucarest)
  - ASA HANDICAP MENTAL (Genève)

Dans le cadre de son 10<sup>e</sup> anniversaire, le GIFFOCH a organisé, à Rennes les 8 & 9 octobre 2015, un colloque ayant pour sujet : « **Participation sociale et Qualité de vie des personnes handicapées : Ouvrons le dialogue.** »

Afin d'éclairer l'usage des deux concepts et explorer leur articulation, le GIFFOCH en partenariat avec le département des Sciences Sociales de l'Université de Rennes 2, fortement impliqués dans les enseignements et les formations sur les classifications du handicap et les outils susceptibles de favoriser la participation sociale des personnes en situations de handicap, ont organisé un colloque. Il a eu pour objet d'ouvrir un dialogue conceptuel entre la participation sociale et la qualité de vie, mais il a visé surtout à ouvrir un espace pour instaurer et construire un dialogue entre chercheurs, professionnels et personnes handicapées sur la pertinence et l'utilité sociale de ces concepts ainsi que sur les enjeux politique et sociaux qui y sont associés.

*Nous espérons que ce colloque a contribué à:*

- *ouvrir le dialogue entre chercheurs, professionnels, personnes handicapées et régulateurs des politiques sanitaire et sociale autour des enjeux politiques sociaux de la participation sociale et de la qualité de vie ;*
- *éclairer l'usage des deux concepts dans le domaine du handicap tout en indiquant leurs limites et aléas ;*
- *présenter des initiatives dans le domaine de la formation professionnelle qui tentent de faire vivre ces deux concepts ;*
- *offrir aux professionnels des outils et méthodologies qui permettent d'opérationnaliser ces deux concepts en tenant en compte de la dimension éthique associée à tout concept et outil ;*
- *explorer de nouvelles pistes de recherche dans ces domaines ;*
- *dégager des perspectives pour construire des actions et politiques qui favorisent la participation et la qualité de vie de personnes handicapées.*



Réunion du Giffoch à Bruxelles

\*\*\*\*\*

### **Institut Royal des Sourds et Aveugles (IRSA) de Bruxelles.**

Gravir, en collaboration avec le GIFFOCH, a participé activement à la mise en place de 2 journées d'études pour les 400 membres du personnel de l'institution. Les journées avaient pour thème : LE PPH un « fil rouge » pour l'institution.

Le programme comportait

- **des interventions en séances plénières :**

\*Un éclairage de la Convention relative aux droits des personnes handicapées (CDPH) ratifiée par la Belgique le 2 juillet 2009 par Diana CHIRIACESCU, Directrice Social Services for Equal Opportunities (Bucarest), membre GIFFOCH (\*), membre RIPPH (\*\*) (Qc)

\*Retour sur la consultation des personnes handicapées sur leurs droits fondamentaux et, 5 ans après la ratification de la CDPH, analyse du rapport du Comité des Nations Unies des droits des personnes handicapées sur la situation belge par Patrick CHARLIER, Directeur du Centre Interfédéral pour l'Égalité des Chances

\*Modèle du PPH, un « fil rouge institutionnel » pour rencontrer les objectifs de la Convention (CDPH) par Pierre CASTELEIN

\*L'autodétermination ... mythe ou réalité dans nos pratiques ? par Jean-Louis Korpès, membre du GIFFOCH, administrateur et consultant RIPPH, coordinateur du certificat de formation de « formateurs institutionnels PPH » Haute Ecole fribourgeoise de Travail Social (Fribourg)

\* Impact de l'approche conceptuelle du PPH sur les pratiques professionnelles par Jean-Yves LE CAPITAINE, Chef de Service Institut Public la Persagotière (Nantes)

\*Stratégie institutionnelle pour implémenter le PPH au sein de la Cité du Genévrier – Fondation EBEN-HEZER (St LEGIER Suisse) par Lucien Panchaud, responsable du secteur socio-éducatif, membre du conseil de Direction.

\* Expérience d'implémentation du PPH au sein de la Fondation de Vernand (Cheseaux-sur-Lausanne, Suisse) par Jean-Louis Korpès, membre du Conseil de la Fondation

\* MISE EN PLACE DES « LABOS » d'expérimentation du PPH et de ses « outils » : Objectifs et méthodologie de l'expérimentation du PPH au sein des « labos » : Pierre CASTELEIN

- 20 ateliers de réflexion sur le projet inclusif de l'institution
- 20 ateliers d'initiation au modèle du PPH



### LABORATOIRES PPH :

7 équipes ont été mandatées par la Direction Générale pour participer à des « laboratoires d'application du PPH » au sein de l'institution.

Le modèle est utilisé pour développer des Projets Educatifs Personnalisés (PEP) et des Projets Individuels d'Apprentissage (PIA).

L'expérience en cours vise à renforcer :

- La prise en compte de l'autodétermination des jeunes et des adultes
- Le partenariat avec les parents
- Le dialogue et la collaboration interdisciplinaire
- La transversalité des informations et la complémentarité des projets.
- Le développement d'une plateforme informatique pour gérer les dossiers.

\*\*\*\*\*

**Dossier européen ERASMUS + :** Le GIFFOCH a déposé un dossier de candidature pour le projet ayant pour titre : « **Utilisation des TIC pour développer des compétences utiles aux acteurs de promotion de l'inclusion sociale des personnes en situations de handicap** ».

### Descriptif du projet

Dans le cadre de la ratification de la Convention relative aux droits des personnes handicapées (ONU, 2006) et de sa mise en œuvre progressive par les états signataires, les partenaires - tous opérateurs de formation continue – ont créé, dans le cadre du programme Léonardo (appel 2012) un kit pédagogique à destination de l'ensemble des professionnels concernés par la problématique du handicap (paramédicaux, médicaux, éducateurs, enseignants, travailleurs sociaux, autorités locales, ... ) afin de leur permettre de connaître les dispositions de ladite convention et, surtout, de valoriser dans leur pratique professionnelle une approche inclusive du handicap.

La session test de ce kit pédagogique (janvier 2014) nous a permis de vérifier la pertinence de notre démarche pédagogique pour développer les capacités à :

a. appliquer une évaluation écosystémique (personne<->environnement<->participation sociale) des besoins particuliers d'une personne handicapée ou d'un groupe de personnes handicapées

b. construire des stratégies d'intervention favorisant la participation sociale, le développement de projets inclusifs et l'accès aux droits (éducation, travail, loisirs, citoyenneté, santé, etc.)

### **Analyse des besoins :**

La convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées représente un changement d'importance, car elle établit le handicap non seulement comme une question de bien-être social, mais aussi comme une question de droits de l'homme. Les grandes lignes de la stratégie de l'UE en matière de handicap, qui combine la lutte contre la discrimination, l'égalité des chances et des mesures actives en faveur de l'intégration, sont reflétées dans la convention. Les droits reconnus dans ce texte couvrent presque tous les domaines, de la justice aux transports, en passant par l'emploi, les technologies de l'information ou encore la politique sociale et de santé. En conséquence, la mise en œuvre de la convention doit s'inscrire dans le cadre d'une approche stratégique du handicap qui devrait être intégrée dans le contexte de la Stratégie européenne 2010-2020 en faveur des personnes handicapées.

La convention est entrée en vigueur pour l'Union européenne le 22 janvier 2011 mais sa promotion au sein des Etats membres ainsi que sa traduction dans des mesures concrètes d'application reste extrêmement limitée en dehors du cercle des experts. Ce constat repose sur les premiers rapports publiés par le Comité des droits des personnes handicapées (*Chaque État doit présenter au Comité un rapport détaillé sur les mesures qu'il a prises pour s'acquitter de ses obligations en vertu de la présente Convention et sur les progrès accomplis à cet égard, dans un délai de deux ans à compter de l'entrée en vigueur de la Convention pour l'État Partie intéressé*) Ces rapports montrent que les pratiques de terrain au niveau de l'inclusion scolaire, de l'accès au travail, du respect de l'autodétermination de la personne handicapée, ... sont encore très nettement insuffisantes pour rencontrer les droits des personnes handicapées et réduire les situations de discrimination.

Les partenaires du projet souhaitent contribuer à réduire cet état de fait en améliorant et en élargissant l'offre d'apprentissage en offrant des modules de formation de qualité à des adultes susceptibles d'agir professionnellement sur ces situations de discrimination.

L'offre de formation, constituée de modules accessibles grâce aux TIC, vise à développer des compétences pour des groupes cibles spécifiques d'adultes, professionnels ou non, agissant au niveau local, régional ou national pour promouvoir l'inclusion sociale des personnes en situations de handicap.

Les partenaires du GIFFOCH souhaitent recourir aux TIC pour accroître l'accessibilité de leurs contenus de formation en poursuivant **3 objectifs**, à savoir :

1. Utilisation des TIC pour accentuer l'accessibilité du matériel pédagogique créé dans le cadre du projet Léonardo pour les professionnels en créant des modules d'enseignement à distance.
2. **Ouvrir notre offre de formation au public des personnes handicapées et à leurs organisations représentatives** en les associant à un processus **de co-construction** des contenus de formation et des démarches pédagogiques. Le kit pédagogique déjà créé constituera un point de départ à ce travail de réajustement des contenus aux nécessités pédagogiques des TIC.
3. **Etendre l'accessibilité de notre offre de formation à des publics peu accessibles** soit pour des raisons géographiques, soit pour des raisons liées à leurs difficultés de communication. Cette accessibilité sera améliorée par l'utilisation des TIC mais également par l'ajustement des contenus à des publics ayant des besoins spécifiques tels que les personnes présentant une déficience intellectuelle ou une déficience sensorielle.

COMPETENCES DEVELOPPEES :

1. **Organisations représentatives des personnes handicapées** : la formation doit permettre **de développer un plaidoyer**, s'appuyant sur des concepts reconnus internationalement et sur les dispositions légales de la CDPH, afin de :
  - a. mettre en évidence les situations de discrimination qui réduisent leur participation sociale à égalité avec les autres membres de la communauté.
  - b. Développer des stratégies d'action pour agir auprès des décideurs dont relèvent les situations de discrimination.
  - c. Formuler des projets collectifs renforçant l'inclusion sociale des personnes handicapées
2. **Personnes handicapées** : la formation doit permettre
  - a. De prendre conscience de leur droit à devenir acteur de leur vie, c'est-à-dire d'affirmer leur autonomie de décision, de choix, ...
  - b. D'identifier les dimensions de la participation sociale dans lesquelles elles souhaitent développer un projet personnel et/ou formuler une demande d'accompagnement auprès des professionnels qui peuvent apporter une aide pour surmonter les obstacles (choix de son lieu de vie, la réalisation de sa vie intime et sexuelle, l'accès à l'éducation, l'accès au travail, l'accès aux loisirs, la vie communautaire, ...).
3. **Professionnels œuvrant dans le champ du handicap** : dans la prolongation du projet Léonardo, nous souhaitons créer **un enseignement à distance** afin d'améliorer les compétences d'un nombre accru de professionnels pour :
  - a. Appliquer une évaluation écosystémique (personne<>environnement<>participation sociale) des besoins particuliers d'une personne handicapée ou d'un groupe de personnes handicapées ;
  - b. Construire des stratégies d'intervention favorisant la participation sociale, le développement de projets inclusifs et l'accès aux droits (éducation, travail, loisirs, citoyenneté, santé, etc.).

\*\*\*\*\*

La Fédération Algérienne des Personnes Handicapées (FAPH) d'Alger vient de participer à la rédaction d'un rapport très intéressant publié par Handicap International.



Cette publication a été réalisée dans le cadre du projet « Leadership and Empowerment for Action on Disability » mis en oeuvre de septembre 2012 à décembre 2014 par Handicap International, le Collectif pour la Promotion des Droits des Personnes en Situation de Handicap au Maroc, la Fédération Algérienne des Personnes Handicapées, l'Organisation Tunisienne de Défense des Droits des Personnes Handicapées et MTDS.

Ce document est téléchargeable sur le site internet du projet LEAD : [www.maghrebhandicap.com](http://www.maghrebhandicap.com). Il peut être utilisé ou reproduit sous réserve de mentionner la source, et uniquement pour un usage non commercial.

Une collaboration s'est déroulée 2015 avec la FAPH et GRAVIR pour :

- Développer un programme de formation de conseillers en insertion des personnes handicapées en collaboration avec le ministère de la formation professionnelle
- Développer une cellule « recherche » pour valider l'impact des Espaces de Socialisation (EDS) sur l'amélioration de la participation sociale des participants à ces espaces.